


# REGLEMENT ASSOCIATION

## A CONTRETEMPS

**2023-2024**

L'association A Contretemps a été créée en 2008, elle a pour but de promouvoir la danse. La progression des élèves se fait par plaisir mais aussi rigueur et persévérance.

- Le mode de règlement de l'adhésion se fera par carte bancaire sur le site Hello Asso. Si vous souhaitez payer en espèces ou chèques et chèques vacances, il vous faut d'abord payer sur hello asso puis nous envoyer votre règlement par courrier au 18 allée André Gide 44800 St Herblain. Le remboursement sera effectué par virement bancaire sur votre compte.  
Le montant de la cotisation est fixé chaque année par le comité directeur.  
La cotisation est annuelle quelle que soit la date d'inscription.  
La cotisation annuelle n'est ni remboursable, ni transmissible, et ne présument en rien l'assiduité du/ de la danseur(se).  
Pour toute nouvelle adhésion, un cours d'essai est possible avec possibilité de remboursement si le cours ne convient pas à la personne. Aucun remboursement ne sera effectué pour une réinscription.  
L'admission au cours pourra se voir refusée à l'élève si l'inscription n'est pas à jour.  
Aucune annulation n'est possible une fois l'inscription enregistrée.
- L'assurance responsabilité civile ou extrascolaire est obligatoire, elle ne sera pas demandée dans votre dossier d'inscription mais il appartient à chacun de prendre ses dispositions concernant cette assurance. L'association ne sera en aucun cas responsable en cas de problème.
- Le certificat médical est obligatoire pour toute nouvelle inscription et valable 3 ans, il devra être fourni lors de l'inscription ou au plus tard lors du 1<sup>er</sup> cours (pour toute nouvelle inscription ou en cas de certificat daté de plus de 3 ans). Un questionnaire de santé devra être fourni pour chaque adhérent en cas de réinscription si le certificat médical est toujours valable. L'association refusera l'entrée en cours de danse à tout élève n'ayant pas fourni le certificat ou le questionnaire.
- L'association n'oblige pas l'achat d'une tenue mais demande à ce que l'élève porte des vêtements près du corps pour que le professeur puisse corriger ce dernier. Une coiffure adaptée est obligatoire (cheveux attachés avec pinces). La professeure se garde le droit de refuser un élève en cours de danse si la tenue ou la coiffure n'est pas adaptée.
- Chaque élève doit respecter ses camarades ainsi que la professeure. L'association se réserve le droit d'exclure un adhérent du cours de danse pour un ou plusieurs cours mais également pour le spectacle de danse si nécessaire.
- Les cours et/ou les horaires pourront évoluer en cours d'année (cas exceptionnel).
- L'élève ou son responsable est tenu de prévenir l'association en cas d'absence répétée : 06 66 67 68 89

- Les horaires de cours doivent être respectés, une fois le cours commencé, les élèves avec plus de 5 minutes de retard ne seront pas acceptés. De plus, nous vous rappelons que l'association n'est plus responsable de l'élève une fois le cours de danse terminé. La professeure a d'autres cours à suivre et même parfois dans d'autres associations et ne peut se permettre d'arriver ou de commencer en retard à cause des retards de parents.
  - L'association ne sera pas tenue pour responsable en cas de perte ou vol dans les vestiaires lors des cours de danse ou spectacle ou toute autre représentation en relation avec l'association.
  - L'élève ou son responsable s'engage à vérifier les informations nécessaires au bon déroulement des cours de danse et différentes présentations de l'association en consultant régulièrement les informations envoyées par mail, instagram, facebook ou le groupe whatsapp de son cours.
- 

**A Contretemps**  
DANSE MODERN JAZZ  
ET HIP-HOP  
www.acontretemps44.com
- L'élève ou son représentant s'engage à participer au spectacle de danse de fin d'année ainsi qu'aux répétitions ou à **prévenir de son absence dans les trois mois** précédant le spectacle.  
Le spectacle sera annulé si le nombre de bénévoles n'est pas suffisant pour l'organiser.
  - Un calendrier sera fourni à chaque adhérent en début de saison indiquant les cours chaque semaine ainsi que la date du spectacle et des différentes répétitions. L'association y indique 30 séances mais s'engage à faire au moins 29 séances danse l'année. En cas d'absence (à partir de la 2<sup>ème</sup> absence) de la professeure, les cours seront récupérés ultérieurement en fonction des disponibilités de la salle de danse.
  - Un groupe WhatsApp pourra être créé pour faciliter les échanges entre parents et professeurs cependant la bienveillance est de rigueur dans ce groupe de communication et les échanges devront exclusivement se limiter aux contenus des cours et chorégraphies pratiques. Nous nous réservons le droit d'exclure toute personne malveillante ou ayant des propos inadaptés sur le groupe. Pour toute question liée à de l'administratif ou autre, merci de les poser par mail : [acontretemps44@gmail.com](mailto:acontretemps44@gmail.com)

(Diffusion, publication, reproduction ou commercialisation)

J'autorise gracieusement pour moi-même et/ou pour le mineur que je représente,  
Pour la saison 2022-2023,

L'association A Contretemps, domiciliée 18 Allée André Gide – 44800 St Herblain, a  
réalisé des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques,  
Aux fins de promotion et de communication des activités et événements organisés par A  
Contretemps tout au long de la saison.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image,  
j'autorise A Contretemps à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies,  
vidéos ou captations numériques prises dans le cadre associatif. Cette autorisation  
emporte la possibilité pour A Contretemps d'apporter à la fixation initiale de mon image  
toutes modifications, adaptations ou suppressions qu'elle jugera utile. A Contretemps  
pourra notamment l'utiliser, la publier, la reproduire, l'adapter ou la modifier, seule ou en  
combinaison avec d'autres matériels, par tous les moyens, méthodes ou techniques  
actuellement connues ou à venir.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l'association A  
Contretemps pendant une durée de 10 ans, sous toute forme et tous supports connus et  
inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, intégralement ou par extraits et notamment  
: presse, livre, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection  
publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

A Contretemps s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies  
susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les  
photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou  
toute exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à  
aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un  
contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

## Attestation Questionnaire de santé QS-Sport Cerfa 2021- 2022 A remettre au club

Je soussigné M/Mme .....

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01 **et avoir répondu PAR  
LA NEGATIVE à l'ensemble des rubriques.** Date et signature du sportif.

### Pour les mineurs :

Je soussigné M/Mme ....., en ma qualité de représentant légal de  
..... atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa  
N°15699\*01 et a répondu **PAR LA NEGATIVE** à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du représentant légal.

### Questionnaire :

**Si vous avez répondu NON à l'ensemble des Questions, nous retourner cette attestation datée et signée et le  
certificat médical de moins de 3 ans, si vous ne l'avez pas fournie en 2020-2021**

**Si vous n'avez pas répondu NON à l'ensemble des Questions, vous devez faire établir un certificat médical  
auprès d'un médecin et nous fournir ce certificat.**

## Renouvellement de licence d'une fédération sportive

### Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
<b>Durant les 12 derniers mois</b>		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>A ce jour</b>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

DATE : le-----

SIGNATURE :